



COMMUNIQUE

INFORMATION IMPORTANTE CHEQUE ENERGIE

Vous avez peut-être reçu dans votre boîte aux lettres un chèque énergie du Ministère de la Transition Ecologique ?

Vous ne l'avez toujours pas enregistré ou vous ne savez pas comment l'utiliser ?

Le maire de la ville, M. Justin PAMPHILE informe la population lorrinoise que le CCAS offre la possibilité d'être accompagné dans cette démarche.

Pour cela, il vous suffit simplement de déposer dans la boîte aux lettres du CCAS (rue du Gouverneur Ponton-derrière l'église) :

- **Votre chèque énergie**
- **Une copie de votre facture d'électricité (obligatoire) en indiquant votre numéro de téléphone, votre adresse mail ou d'un tiers.**

Pour information, le chèque énergie devra être utilisé **avant mars 2022**.

Vous allez bénéficier rapidement du montant de votre chèque énergie pour régler vos impayés ou vos factures d'électricité à venir. Dès l'enregistrement du chèque énergie vous bénéficierez par ailleurs des protections légales associées (précisées dans votre courrier).

RENSEIGNEMENT

ACCUEIL DU C.C.A.S - 0596 53.4708